



AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA RÉOLUTION RELATIVE
AU PPCMOI-2025-02 – 1414, BOULEVARD ALBINY-PAQUETTE

PRENEZ AVIS QUE la résolution mentionnée ci-dessous, adoptée par le conseil municipal le 28 avril 2025, est entrée en vigueur à la date apparaissant sur le certificat de conformité émis par la MRC d'Antoine-Labelle;

RÉSOLUTION	NATURE ET EFFET DE LA DEMANDE	ENTRÉE EN VIGUEUR
25-04-280	Demande en vertu du règlement numéro 270 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, portant le numéro PPCMOI-2025-02 ayant pour objet de faire l'entreposage de véhicules et de pneus sur un lot non contigu au lot visé (3 745 246 au cadastre officiel du Québec), alors que le règlement numéro 134 relatif au zonage ne le permet pas.	18 juin 2025

Toute personne intéressée peut consulter cette résolution au bureau du Service du greffe et des affaires juridiques situé au 300, boulevard Albiny-Paquette durant les heures d'ouverture, ou sur le site Internet de la Ville au : <https://www.villemontlaurier.qc.ca/vie-municipale/seances-conseil>.

DONNÉ À MONT-LAURIER, ce 9^e jour de juillet 2025.

Véronik Chevrier, assistante-greffière